

7 avril 2020

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue à huis clos mardi 7 avril 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. ADOPTION DU HUIS CLOS ET MOYENS DE COMMUNICATIONS

2020-04-57

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours soit jusqu'au 29 mars 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, téléconférence, Messenger ou autre si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR Denis Vel

ET RÉSOLU unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue dans la salle du conseil, à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du huis clos et moyens de communications.
2. Ordre du jour;
3. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019 et présentation par visioconférence par Annick Bernier représentant de Deloitte s.e.n.c.r.l.; Remis à une date ultérieure
4. Adoption des états financiers 2019; Remis à une date ultérieure
5. Résolution programme d'aide d'entretien du réseau routier local – PAERRL; Remis à une date ultérieure
6. Période de questions;
7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 17 mars 2020
8. Suivi au procès-verbal;
9. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
10. Correspondance;
11. Avis de motion du règlement no 2020-438 modifiant le règlement 2020-435 *imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2020* pour retirer le taux d'intérêt et la fréquence des versements
12. Adoption par résolution du taux d'intérêts sur les montants dûs pour 2020;
13. Retrait du dossier de vente pour taxes;
14. Adoption de l'entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles;
15. Avis de motion pour modifier le règlement général 2019-432 et dépôt du projet et demande de dispense de lecture;
16. Résolution décrétant la fermeture de certaines places publiques de la municipalité;
17. Covid-19 : adoption des dépenses en lien avec les mesures de sécurité pour les employés et ou matériel;
18. Résolution pour corriger le numéro du lot de la résolution 2019-08-124;
19. Voirie; Balai, signalisation à redresser;
20. Travaux 10^e rang surveillance des travaux par un laboratoire;
21. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François; relâche en mars 2020
22. Comité;
 - 22.1 Fête des bénévoles annulée ou reportée;
 - 22.2 Journée de la pêche à suivre
23. Affaires nouvelles; Pompe à eau au bureau du 142 principale Est;
24. Période de questions
25. Levée de la session;

2020-04-58

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que soumis.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Remis à une date ultérieure

4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Remis à une date ultérieure

5. PROGRAMME D'AIDE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - PAERRL

Le dossier est remis à la même date que le dépôt des états financiers 2019;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos

7. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2020

2020-04-59

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 17 mars 2020;

QU'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bergeron et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu;
QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 17 mars 2020 soient adoptés tel que déposés;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

8. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

1. **Vente d'immeubles pour défaut de paiement :** Deux des trois dossiers ont été acquittés avant l'envoi à la MRC du Val-Saint-François ;

9. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2020-04-60

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Il est proposé par : Pascal Gonnin

Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus à l'exception de la facture de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

RECETTES du 4 mars au 6 avril 2020	119 588,41 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	94 110,90 \$
REMISE FÉDÉRALE	2 283,00 \$
REMISE PROVINCIALE	6 209,39 \$
FTQ	376,56 \$
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$
TOTAL	<u>102 979,85 \$</u>
Dépense durant le mois	
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 441,33 \$
Salaires déboursés durant le mois	5 428,04 \$
Total dépenses	<u>110 849,22 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

10. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

10.1 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER SOUS L'AUTORITÉ DU MTQ- CHEMIN GRANDE LIGNE ET CHEMIN DE BÉTHANIE.

2020-04-61

CONSIDÉRANT QU'il est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec d'entretenir le chemin allant de la route 243 vers le Nord, traversant la route 222 jusqu'à la Route 116 de Sainte-Christine et portant le nom de Chemin Grande-ligne traversant Saint-Joachim-de-Shefford et Sainte-Anne-de-la-Rochelle, et le Chemin de Béthanie traversant Béthanie et Sainte-Christine;

CONSIDÉRANT le volume de circulation sur cette route reliant 4 municipalités;

CONSIDÉRANT QU'elle est notamment empruntée par les travailleurs de BRP de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est couvert par les districts régionaux du Ministère des Transports (Montérégie et de l'Estrie)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine nous informe de sa démarche auprès du ministère des Transports concernant le mauvais entretien d'hiver de cette route qui relie les quatre municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a fait le même constat à plusieurs reprises au cours de la saison hivernale et reçu plusieurs plaintes à cet effet ;

POUR CES MOTIFS sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande aux responsables du ministère des Transports qui dessert nos territoires d'apporter des correctifs sur la qualité de l'entretien du chemin Grande Ligne et du Chemin de Béthanie;

QUE ces chemins soient déblayés et sablés de façon à permettre une circulation sécuritaire en tout temps.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au Ministre des Transports M. François Bonnardel, aux bureaux du Ministère des Transports de Sherbrooke, de la Montérégie, et aux municipalités de Saint-Joachim-de-Shefford, Béthanie et de Sainte-Christine.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-04-62

11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2020-438

Monsieur le conseiller Denis Vel donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine réunion, il sera adopté le règlement no 2020-438 modifiant le règlement 2020-435 *imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2020* pour retirer le taux d'intérêt dudit règlement.

2020-04-63

12. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES MONTANTS DÛS POUR 2020

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire causé par le COVID-19 ordonné par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 et prolongé par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'à ce que le gouvernement du Québec y mette fin;

CONSIDÉRANT le grand nombre de perte d'emplois occasionnés par toutes les fermetures de commerces et d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire supporter ses citoyens en cette période de crise;

ATTENDU QUE l'article 5 de notre règlement de taxation 2020-435 mentionne que : « À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15% »;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel

APPUYÉ par Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU QUE le conseil convient que le taux d'intérêt du règlement numéro 2020-435 est suspendu.

QUE le taux d'intérêt sur toutes les sommes dues en 2020 est fixé à 0% pour la période entre le 12 mai 2020 et avant le 14 juillet sur les taxes de l'année.

QU'après cette période, le taux d'intérêt sur toutes les sommes dues à la municipalité sera fixé à 15%.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

13. RETRAIT DU DOSSIER DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT D'IMPÔTS FONCIERS

Le conseil maintient sa décision de déposer son dossier à la vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers à la MRC du Val-Saint-François;

2020-04-64

14. ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DE RESSOURCES AFFECTÉES AU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS ET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle d'adhérer à une entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Canton de Valcourt, Lawrenceville et Bonsecours

ATTENDU QUE cette entente est annexée à la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin

APPUYÉ par Jacques Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les attendus ci-dessus font partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte et adhère à l'entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités du Canton de Valcourt, Lawrenceville et Bonsecours ;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés par la présente résolution à signer l'entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

15. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT GÉNÉRALE 2019-432 – DÉPÔT DU PROJET ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

2020-04-65

Monsieur le conseiller Jean Pierre Brien donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance, il sera adopté le règlement no 2020-439 modifiant le règlement 2019-432 *RÈGLEMENT GÉNÉRAL* pour le modifier de la façon suivante :

1. Il est défendu à toute personne de se trouver dans une place publique de la municipalité lorsque l'accès à celle-ci est défendu par une affiche apposée à l'entrée.
2. Amende proposée : 500 \$
3. Ajout d'un article après le 201 pour l'infraction de se trouver dans une place publique alors que cette dernière est fermée.
4. Retrait de l'article 242 sur la consommation du cannabis puisque la réglementation provinciale le prévoit.

Dépôt du projet et demande de dispense de lecture.

16. RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE CERTAINES PLACES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

2020-04-66

ATTENDU QUE les directives du premier ministre du Québec à l'effet que les rassemblements sont interdits;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle considère qu'il est dans l'intérêt des citoyens de respecter les mesures de protection de distanciation sociale;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel

APPUYÉ par Denis Vel

QUE le responsable de la voirie soit autorisé à installer des affiches aux entrées de ces places publiques afin d'informer la population des mesures de distanciation sociale énoncées dans les directives.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

17. COVID-19 ADOPTION DES DÉPENSES EN LIEN AVEC LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS ET OU MATÉRIEL

2020-04-67

CONSIDÉRANT QU'avec le Covid-19 le télétravail est une option à envisager pour le respect des consignes du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons équipé notre système informatique d'un routeur VPN multifonctions sans fil pour permettre du télétravail de façon sécuritaire ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par Jacques Bergeron

QUE le conseil approuve l'achat et installation du routeur VPN multifonctions sans fil au montant de sept cent soixante-cinq et dix-neuf sous (765.19\$) plus les taxes applicables.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**18. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2019-08-124 LOT À CÉDER
2 475 713 ET 2 456 643 ANCIEN CHEMIN BÉTHANIE**

2020-04-68

Il est proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Denis Vel
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle effectue la correction du lot 2 475 713 pour 2 457 713 à la résolution 2019-08-124.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

**19. VOIRIE
19.1 BALAYAGE DES RUES**

2020-04-69

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Pascal Gonnin
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat de balayage des rues à Rénald Meunier inc. au coût de mille cent dollars (1100\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

19.2 : **Poteaux à modifier :** faire l'installation de la signalisation sur les poteaux d'Hydro Québec existants avec des supports, par notre employé.

**20. TRAVAUX 10^E RANG : SURVEILLANCE PAR UN
LABORATOIRE**

2020-04-70

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a entrepris la réfection du 10^e Rang en 2019 et que les travaux de pulvérisation, rechargement et pavage a été octroyé à l'entreprise Pavage Maska inc.;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté un problème de planéité du pavage et une non-conformité de la granulométrie de la pierre (rapport de WSP);

CONSIDÉRANT QUE notre ingénieur-conseil M. Jean Beauchesne, nous a recommandé, à la fin des travaux, d'effectuer une retenue spéciale de 66 090\$ sur le contrat (résolution 2019-10-169);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et l'entreprise Pavage Maska inc se sont entendus pour que des travaux de correction sur le 10^e rang soient exécutés dès que le dégel sera terminé au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail de correction et de planéité doit être effectué selon des normes définies et doit être supervisé par un laboratoire de génie;

CONSIDÉRANT QUE notre ingénieur nous recommande de mandater les services d'un laboratoire sur place pour la supervision des critères à respecter lors des travaux de correction, dont la qualité du pavage et la planéité;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande une soumission à une firme spécialisée en génie des chaussées afin de confirmer l'application des normes, la surveillance des travaux de pavage et de la planéité;

QUE Pavage Maska inc soit informé que nous procéderons à cette vérification et que les honoraires de cette supervision par un laboratoire indépendant sera déduit de la retenue de Pavage Maska inc;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

21. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Annulés à cause des directives de la Covid-19

22. COMITÉ

22.1 FÊTE DES BÉNÉVOLES est reportée à une date ultérieure

22.2 JOURNÉE DE LA PÊCHE : à suivre

22.3 FÊTE BIÈRES ET SAUCISSES est reportée à une date ultérieure

23. AFFAIRES NOUVELLES

La pompe à eau au 142 rue principale Est a dû être remplacée. Un plombier a été demandé en urgence pour la réparation. Nous avons dû faire le changement du système au complet. Le bureau ne pouvait pas demeurer sans eau surtout dans le contexte de la Covid-19. La facture est à suivre.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos

25. LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h 55.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»